



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**30 È 31 DI MARZU DI U 2022**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**30 ET 31 MARS 2022**

**N° 2022/01/022**

**Question orale déposée par Pierre POLI  
au nom du Groupe « Avanzemu »**

**OBJET : Aménagement urbain de la Rocade d'Aiacciu.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,  
Madame la Conseillère Exécutive en charge des transports,

Les travaux de la Rocade entrepris par la Collectivité de Corse lors de la précédente mandature visent un réaménagement urbain qui modernise les voies de circulation, facilitant ainsi l'accès au centre-ville d'Aiacciu.

Ce tronçon de voies étant en travaux depuis 5 ans, il est en perpétuelle évolution et occasionne des changements réguliers de tracé de route.

Les travaux en cours et l'aménagement obtenu obstruent l'accessibilité piétonne aux différents commerces et lieux de vie tout en amenuisant la sécurité des usagers sur ces accès.

En effet, la configuration de ce boulevard urbain, au vu de ce que devrait être l'ouvrage achevé, nous fait remarquer le manque de passages cloutés ainsi qu'une faible sécurisation de ceux existants.

Cette route se transforme donc en véritable danger pour le piéton, notamment lorsque la circulation est fluide et les véhicules lancés à certaines vitesses, en particulier au niveau du quartier de Budiccione.

La zone est particulièrement accidentogène et nécessite des réaménagements. Il y a en effet urgence à agir afin de faire de ce boulevard urbain un lieu de vie serein permettant aux riverains de se déplacer librement sans qu'ils n'aient à craindre pour leur sécurité.

Ainsi, Madame la Conseillère Exécutive, quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer l'accessibilité et la sécurisation des piétons aux différents sites et commerces sis sur la Rocade d'Aiacciu ?